

AUDITEUROP

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

207, Avenue Willy Brandt

Boîte 3.4

59777 EURLILLE

Téléphone : 03.20.07.79.51

www.auditeurop.com

Association Arts Scéniques Rocks

Ilôt Quatre Ecluses

1, rue de la Cunette

59377 DUNKERQUE Cedex 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association Arts Scéniques Rocks,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Arts Scéniques Rocks relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Comme mentionné ci-avant, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 5 mai 2026

Le commissaire aux Comptes
AUDITEUROP

A blue ink signature, appearing to be 'Vincent Hamou', written in a cursive style.

Vincent Hamou, Associé



EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES

Association ARTS SCENIQUES ROCKS

1 Rue de la Cunette
BP 93128
59377 DUNKERQUE CEDEX 1

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

La **passion** de l'entreprise



Capisco - ECL & Associés SAS au capital de 400.000 € • 184, rue de Lompret • 59130 LAMBERSART
Tél. 03 20 51 49 49 • contact@cabinetcapisco.fr • RCS Lille Métropole 820 712 438
N° TVA Intra FR 03 820712438 • Code APE : 6920Z • Inscription à l'Ordre des Experts-Comptables n° 07 00001173 01

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	30 428	19 379	11 049	3 349
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	307 622	155 507	152 115	37 166
	Autres immobilisations corporelles	92 000	79 386	12 614	21 010
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	100		100	100
	Prêts				
COMPTES DE RÉGULARISATION	Autres immobilisations financières	585		585	585
	TOTAL (II)	430 734	254 272	176 462	62 210
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	5 548		5 548	5 808
	Avances et Acomptes versés sur commandes	4 248		4 248	1 372
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 954		3 954	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	87 945		87 945	47 744
	Charges constatées d'avance	11 063		11 063	8 208
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	265 593		265 593	292 600
	TOTAL (III)	378 351		378 351	355 731
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	809 085	254 272	554 813	417 941
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			585	585	585
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		Règlement ANC 2022-06	
		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	155 915	131 656
	Excédent ou déficit de l'exercice	11 286	24 259
	Total des fonds propres (situation nette)	167 201	155 915
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	135 004	72 815
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	135 004	72 815
	Total des fonds propres	302 206	228 730
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	18 399	17 732
	Provisions pour charges	3 500	2 500
	Total des provisions	21 899	20 232
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	15 600	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 054	1 754
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 495	52 941
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	97 013	79 859
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	57 548	34 425
	Total des dettes	230 709	168 979
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	554 813	417 941
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	11 285,87	24 259,43
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	215 655	167 225
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	101 752	135 233
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	62 057	77 179
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	803 176	794 950
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	222	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		(80)
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	3 649	3 218
Total des produits d'exploitation		970 856	1 010 499
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	25 193	37 149
	Variation de stocks	260	(2 371)
	Achats de matières et autres approvisionnements	136	1 792
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	359 783	391 042
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	8 073	8 245
	Salaires	393 287	396 207
	Cotisations sociales	135 498	135 054
	Dotation aux amortissements et dépréciations	24 134	20 970
	Dotation aux provisions	1 667	4 004
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	14 304	13 586
Total des charges d'exploitation		962 335	1 005 677
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 521	4 822

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 521	4 822
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 765	3 291
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		2 765	3 291
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 765	3 291
RESULTAT COURANT avant impôts		11 286	8 114
	Produits exceptionnels		20 229
	Charges exceptionnelles		4 083
RESULTAT EXCEPTIONNEL			16 146
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		973 621	1 034 020
TOTAL DES CHARGES		962 335	1 009 760
EXCEDENT ou DEFICIT		11 286	24 259
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		48 000	
Prestations en nature		33 660	36 223
Bénévolat			
TOTAL		81 660	36 223
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		48 000	
Prestations			
Personnel bénévole		33 660	36 223
TOTAL		81 660	36 223

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **554 813** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **973 621** euros
 - un total charges de **962 335** euros
 - dégage un résultat de **11 286** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association ARTS SCENIQUES ROCKS** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Objet de l'association : promouvoir les musiques actuelles dans toutes leurs esthétiques, formes artistiques connexes et pratiques

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **554 813** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **973 621** euros et un total **charges** de **962 335** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **11 286** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

- Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le plan comptable général 2014.03, aux prescriptions du code de commerce et au Règlement 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le comité de la Réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- changement de méthode application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation a été apporté afin d'appliquer la nouvelle réglementation ANC n°2022-06 et ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 qui impacte principalement sur la présentation des comptes.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute

Règles et Méthodes Comptables

constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Matériel et outillage	
Matériel	3 à 10 ans
Outillage	3 à 10 ans
Matériel de Bureau	
Mobilier	10 ans
Matériel électrique	3 à 10 ans
Informatique	
Ordinateur	3 à 5 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Automobiles	4 à 5 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Bénévolat

Le bénévolat est suivi, pour 2025 le nombre d'heure de bénévolat s'élève à 2244 heures valorisé à 15 euros (qui correspond au salaire moyen dans l'association), soit 33 660 euros.

Effectif

L'effectif est de 11 équivalent temps plein pour l'équipe permanente, et 1.5 équivalent temps plein pour les intermittents.

Départ en retraite

L'association ne provisionne pas les départs en retraite, mais elle verse régulièrement lorsqu'un départ en retraite approche auprès d'une assurance. Ce versement est déductible des charges. Le prochain départ en retraite est payé pour partie auprès de cet établissement.

Exceptionnellement, il a été complété, par le versement d'une provision de 1000 euros pour le prochain départ.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	22 428		8 000			30 428
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 428		8 000			30 428
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	178 996		128 626			307 622
	Instal., agencement, aménagement divers	38 699				3 957	34 742
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	55 960		2 485		1 187	57 257
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		273 655		131 111		5 144	399 621
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	100					100
	Prêts et autres immobilisations financières	585					585
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	685					685
TOTAL		296 768		139 110		5 144	430 734

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			19 079	300		19 379
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			19 079	300		19 379
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			141 830	15 688	2 011	155 507
	Autres Instal, agencement, aménagement divers			29 455	3 505	3 957	29 003
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			44 194	7 376	1 187	50 383
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				215 479	26 569	7 155	234 893
TOTAL				234 558	26 869	7 155	254 272

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	2 500	1 000		3 500
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	17 732	667		18 399
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		20 232	1 667		21 899
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		20 232	1 667		21 899
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 667		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	585	585	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	3 954	3 954	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 672	7 672	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	75 507	75 507	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	4 766	4 766	
	Charges constatées d'avance	11 063	11 063	
	TOTAL DES CREANCES	103 547	103 547	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	15 600	2 600	13 000	
	Fournisseurs et comptes rattachés	58 495	58 495		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	26 480	26 480		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 705	60 705		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 685	1 685		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 143	8 143		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	57 548	57 548		
	TOTAL DES DETTES	228 655	215 655	13 000	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 600			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	131 656	24 259			155 915
Excédent ou déficit de l'exercice	24 259	(24 259)	11 286		11 286
Situation nette	155 915		11 286		167 201
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	72 815		76 309	14 119	135 004
Provisions réglementées					
TOTAL	228 730		87 595	14 119	302 206

La structure a bénéficié de subventions d'investissements sur les exercices 2024 et 2025 pour l'équipement dans son système de diffusion de la salle de spectacle.

Centre National de la musique : 27 960 euros en 2024 et 18 640 euros en 2025

DRAC 20 000 euros en 2024 et 11 000 euros en 2025

Communauté Urbaine de Dunkerque 15 556 euros en 2024 et 15 556 euros en 2025

Région Hauts de France: 31 112 en 2025

Le solde de l'investissement a été complété par un prêt de 15 600 euros auprès de Nord Actif

Variation des Fonds Reportés

	Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
TOTAL				

NEANT

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	98 191	76 309		174 500
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	98 191	76 309		174 500
Quotes-parts virées au compte de résultat	25 376	14 119		39 496

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			11 063
Contrat administratif		5 169	
Projet WE WILL FOLK YOU		2 145	
Contrats de cessions		3 750	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			11 063

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			57 548
CNM AIDE A LA DIFFUSION		28 680	
DRAC CULTURE ET JUSTICE		2 595	
CNM CONTRAT DE FILIERE		10 000	
INTERREG TRANS4MUZIQ		15 942	
ADMINISTRATIF		330	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			57 548

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation	10 737	110 000	599 675		68 645	789 057
Subventions d'investissement		11 000	46 669		18 640	76 309
TOTAL	10 737	121 000	646 344		87 285	865 366

Les subventions d'exploitation se décomposent en 4 axes :

- Les subventions de fonctionnement pour un montant total de 640 724 euros soit 66% du budget
- Les subventions de projets pour un montant de 79 688 euros soit 8% du budget
- Les sociétés civiles (CNM-SACEM) pour un montant de 47 273 euros soit 5% du budget
- Les aides à l'emploi pour un montant de 21 372 euros soit 2.2% du budget

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	AUDITEUROP							
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 450	4 400	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	4 450	4 400	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité						
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)						

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

NEANT

Legs, donations et assurances-vie

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des produits		
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des charges		
SOLDE		

NEANT

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mise à disposition de la salle de concert	48 000	
Bénévolat	48 000	
Heures de bénévolat	33 660	36 223
	33 660	36 223
Total	81 660	36 223

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Mise à disposition de la salle de concert	48 000	
Prestations	48 000	
Personnel bénévole		
Heures de bénévolat	33 660	36 223
	33 660	36 223
Total	81 660	36 223